



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0493

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer le marché négocié**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0493**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché négocié**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Ce marché est conclu suite à une procédure négociée faisant suite à un appel d'offres ouvert déclaré infructueux, lancée en application des articles 26, 34, 35-1-1° alinéa 3, 39, 40, 65, 66 du codes des marchés publics.

Il ferait l'objet d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans et 8 mois.

Compte tenu de l'offre désignée attributaire, il s'avère que la projection des commandes sur la base d'un estimatif reposant sur la durée du marché s'élève à 2 966 086 € HT.

Le marché comporterait un engagement de commande d'une quantité minimum de 8 000 tonnes sur la durée totale du marché. Il n'y a pas de quantité maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la Commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 novembre 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ROCK.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise ROCK pour une commande d'une quantité minimum de 8 000 tonnes sur la durée totale du marché de 3 ans 8 mois. Il n'y a pas de quantité maximum.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 60633 - fonction 813 - opération n° 0P24O2473.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.